

Réunion du 18 Juillet 2017
2017/009

- Acquérir des tuiles auprès de la Société « Tuiles et Céramiques » d'Antrain conformément au devis n° 8 pour un montant TTC de 1 134€.
- D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 193, « Redynamisation du centre bourg –Rénovation Bâtiment Communal», compte 2315.
- Donner pouvoir à M. le Maire pour signer le devis, tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-04 **Redynamisation du Centre Bourg**
Rénovation Petit Presbytère* Assurances

M. le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant ce dossier.

Il donne la parole à Mme Hélène DANIEL qui précise qu'il est nécessaire d'informer la compagnie d'assurances que ce bâtiment est en cours de rénovation.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme DANIEL donne pouvoir à M. Le Maire pour :

- ✓ Effectuer auprès de Groupama Assurances les démarches nécessaires.
- ✓ Signer le contrat d'assurance et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.
- ✓ Mandater le montant de la prime qui sera demandée au compte 6161 « assurances multirisques ».

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-05 **Redynamisation du Centre Bourg**
Rénovation Petit Presbytère* Assainissement-Eaux Pluviales

M. le Maire rappelle :

- les diverses dispositions prises concernant ce dossier (Le lot n° 1 « assainissement » aucune offre n'avait été remise, il avait été décidé que ce lot serait négocié en "gré à gré »).
- Que, vu le cout et les difficultés de mise en place d'un assainissement individuel, une étude auprès du SATESE a été demandée afin de savoir s'il était possible de raccorder ce bâtiment à l'assainissement collectif.
- Que les résultats des analyses étant positifs, la commune est autorisée à étendre le nombre de branchements.

Il fait part des devis qu'il a en sa possession (chaque conseiller en a été destinataire) concernant la réalisation des travaux (tranchée dans laquelle passera également un réseau d'eaux pluviales regroupant le bâtiment actuel du Presbytère et le nouveau, plus le nouveau projet Petit Presbytère, regards de visite EU/EP, boîtes de branchements, raccordement au WC public PMR, etc...)

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- De raccorder à l'assainissement collectif le bâtiment communal dit « le Petit Presbytère » et par la suite les 3 logements du bâtiment dit « Le Presbytère » et le WC public PMR.
- De confier les travaux de raccordement du « Petit presbytère » à la SARL CLEMENT TP de Mégrit pour un montant de 8 360.50 € HT conformément au devis 2886 du 09/07/2017.
- D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 193 « Redynamisation du Centre Bourg- Aménagement d'un bâtiment communal » compte 2313.
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer le devis, tout autre document et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-06 **Redynamisation du Centre Bourg**
Aménagement de la place de l'église * Bloc sanitaire accessible aux PMR

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier entre autres la construction d'un bloc sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il donne la parole à M. Christian GICQUEL, 3^{ème} adjoint qui a réalisé les plans.

Réunion du 18 Juillet 2017
2017/009

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et celui de M. GICQUEL, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité donne son accord pour :

- La construction sur la place de l'église d'un bloc sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Le raccordement de ce bâtiment à l'assainissement collectif.
- Que la tranchée EU/EP soit réalisée en même temps que celle du bâtiment en rénovation dit « Le Petit Presbytère ».
- Valide les plans réalisés par M. Christian GICQUEL, adjoint.
- Que les dépenses liées à ce dossier soient inscrites à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».
- Donne pouvoir à M. Le Maire pour :
 - Déposer, signer les documents d'urbanisme nécessaires à la construction de ce bloc d'une superficie de 4.45m².
 - Signer tout autre document et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-07 **Redynamisation du Centre Bourg**
Aménagement de la place de l'église * modification des espaces verts

M. le Maire rappelle :

- les dispositions prises concernant ce dossier.
- Que le déplacement du monument aux morts et l'extension de l'assainissement collectif des bâtiments communaux impliquent la modification des espaces verts existants.
- Que le projet implique la création de nouveaux espaces verts.
- Que les travaux d'assainissement ont été confiés à l'entreprise CLEMENT de Mégrit, également spécialisée dans le terrassement, de ce fait, il propose au conseil de confier les travaux de modification des espaces verts à cette entreprise à qui il a demandé de chiffrer le coût de l'intervention.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Emet un avis favorable concernant la proposition de M. le Maire de confier à l'entreprise intervenant sur les travaux d'assainissement la modification des espaces verts.
- ✓ Accepte le devis de l'entreprise CLEMENT de Mégrit d'un montant de 11 077 HT.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis, tout autre document et prendre toutes les décisions nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-08 **Redynamisation du Centre Bourg**
Aménagement de la place de l'église * Bancs

M. le Maire rappelle :

- Les dispositions prises concernant ce dossier.
- Que des bancs réalisés par le menuisier local ont été installés à l'espace intergénérationnel.
- Que le conseil avait émis le souhait que ceux qui seront installés sur la place de l'église soient identiques à ceux de l'espace intergénérationnel.

Il présente le devis de M. COCHARD, Modern'Agencement et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré :

- ✓ Réaffirme sa volonté de mettre en place des bancs identiques à ceux installés à l'espace intergénérationnel.

Réunion du 18 Juillet 2017
2017/009

✓ Décide :

- De confier à M. COCHARD, Modern'Agencement de Languédias, la réalisation et la mise en place de 4 bancs châtaigniers au prix de 386.36 € l'unité.
- D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du Centre Bourg- communal – Aménagement Place de l'Eglise » compte 2315.
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer le devis, tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-09 **Objet : Accessibilité Eglise**

M. le Maire signale que les travaux sont en cours de réalisation et qu'il est nécessaire de modifier la porte.

Il fait part du devis de M. COCHARD, Modern'Agencement qui intervient déjà pour les travaux d'accessibilité de l'école et de la mairie.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- De confier à l'entreprise Modern'Agencement de Languédias les travaux pour un montant TTC de 466.54€.
- D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 194 « accessibilité EPR-IOP » compte 2313.
- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-10 **Objet : Presbytère – Location appartement du 2^{ème} étage**

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors de la réunion du 27 juin 2017.

Il présente les devis concernant le nettoyage de l'appartement.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré :

- Donne :
 - Son accord pour :
 - Confier à l'entreprise SN Espace Net de Dinan conformément au devis n° 17145 les travaux pour un montant HT de 360 €.
 - Changer un lavabo
 - Pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-11 **Objet : Don Meule à Grains**
Mme Yvonne ROBERT de Saint René en Languédias

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Yvonne ROBERT, propriétaire, domiciliée au lieu-dit, 1 St-René à Languédias, fait don à la commune d'un objet en granit dit « Meule à grains » présentant un intérêt archéologique lui appartenant qui devra être conservé dans la mairie.

Il signale qu'il a accepté au nom de la commune ce don (document de remise signé par Mme Yvonne ROBERT et M. le Maire, le 06 juillet 2017).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et les explications données par M. Jean GUERIN, Président de l'association Languédias Patrimoine en Poudouvre :

- Approuve la décision de M. le Maire
- Accepte également ce don.

Conformément à la demande de Mme Yvonne ROBERT, cette « Meule à grains » sera conservée à la mairie dans le local des archives.

Réunion du 18 Juillet 2017
2017/009

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-12 **Objet : Association Ap'Art [É]**

M. le Maire rappelle :

- Que la volonté de l'équipe municipale est d'intervenir auprès des jeunes fréquentant le collège et le lycée, d'accompagner et de soutenir la vie associative locale.
- Les dispositions prises dans la délibération du 29 mars 2017.

Il donne la parole à Mme Graziella WERNER, 2^{ème} adjointe, chargée du suivi de ce dossier qui donne le compte-rendu des réunions, des premières rencontres avec les jeunes et les parents qui l'ont souhaité.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et celui de Mme Graziella WERNER, décide :

- De valider dans un premier temps la somme de 500 € pour la phase 2 « Animations » conformément aux dispositions prises dans la convention, *article 6 : Participation financières de la commune et modalités.*
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Redynamisation du Centre Bourg

Rénovation Petit Presbytère*Aménagement de la place de l'Eglise

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ces dossiers ainsi que les demandes de subventions qui ont été déposées.

Il signale que Dinan-Agglomération a validé la demande d'aide financière d'un montant de 20 000€ dans le cadre du dispositif Fonds de Concours.

Questions diverses

Réunion publique

M. le Maire rappelle qu'elle aura lieu le vendredi 22 septembre à 20 h dans la salle des fêtes.

Prochaines réunions de conseil

Mardi 19 septembre à 20 h et Jeudi 19 octobre à 20 h.

Repas du CCAS

Dimanche 22 octobre 2017

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 55.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jérémy DAUPHIN

Réunion du 18 Juillet 2017
2017/009

Presbytère : appartement n°3

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-01 Objet : Mobilier scolaire ergonomique

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-02 Objet : Ecole

Travaux accessibilité

Redynamisation du Centre Bourg

Rénovation Petit Presbytère

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-03 Redynamisation du Centre Bourg

Rénovation Petit Presbytère* Tuiles décoratives

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-04 Redynamisation du Centre Bourg

Rénovation Petit Presbytère* Assurances

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-05 Redynamisation du Centre Bourg

Rénovation Petit Presbytère* Assainissement-Eaux Pluviales

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-06 Redynamisation du Centre Bourg

Aménagement de la place de l'église * Bloc sanitaire accessible aux PMR

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-07 Redynamisation du Centre Bourg

Aménagement de la place de l'église * modification des espaces verts

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-08 Redynamisation du Centre Bourg

Aménagement de la place de l'église * Bancs

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-09 Objet : Accessibilité Eglise

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-10 Objet : Presbytère

Location appartement du 2^{ème} étage

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-11 Objet : Don Meule à Grains

Mme Yvonne ROBERT de Saint René en Languédias

Séance du 18 Juillet 2017 n° 2017-09-12 Objet : Association Ap'Art [É]

Redynamisation du Centre Bourg

Rénovation Petit Presbytère*Aménagement de la place de l'Eglise

Questions diverses

Réunion publique*Prochaines réunions de conseil*Repas du CCAS

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			